Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_065_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 29 avril 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Christelle CARRO (*Suppléante de Daniel COMMAULT, absent*), Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Laurent JOSSET (*Suppléant de Catherine DREZET, absente)*, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER, André HAMON,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Yvon BERHAULT

Délibération n°2026-065

Membres en exercice : 69 Présents : 64 Absents : 5 Pouvoirs : 3

AFFAIRES GENERALES
SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC
GROUPE DE SUIVI DOCUMENTS D'URBANISME ET AMENAGEMENT COMMERCIAL – DESIGNATIONS

Compétent dans l'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évolution du schéma de cohérence territoriale *(SCoT)*, le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc est une personne publique associée à l'élaboration des PLU et des cartes communales. A ce titre, il doit rendre un avis sur :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_065_DELIB-DE

- Les projets de PLU, PLUi, Programmes Locaux de l'Habitat et Plans de Déplacements Urbains,
- Les projets de modification de PLU, PLUi, les projets de révision allégée, les déclarations de projets et certaines opérations foncières et d'aménagement définies dans le code de l'urbanisme,
- Les demandes d'autorisation commerciale *(avis rendu en séance lors de la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale – CDAC)*,
- Les projets de PLU qui nécessitent une dérogation à la règle d'urbanisation limitée et dont il est saisi par le Préfet.

Le Groupe de Suivi Documents d'Urbanisme et Aménagement Commercial, commission émanent du syndicat mixte, est chargé d'étudier les documents d'urbanisme et d'examiner les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale afin de préparer l'avis du Comité syndical ou du Bureau syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc.

Il convient de désigner, parmi les délégués précédemment désignés *(titulaires et suppléants)*, les représentants de Lamballe Terre & Mer, soit 5 titulaires et 2 suppléants pour siéger au comité syndical.

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5711-1,
- La délibération n°2026-061 du 5 mai 2026, fixant les modalités de désignations dans les syndicats mixtes fermés et autres structures extérieures,
- La délibération n°2026-064 du 5 mai 2026, relative à la désignation des représentants de Lamballe Terre & Mer pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc,
- L'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021, portant création du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DESIGNE pour siéger au Groupe de suivi Documents d'Urbanisme et Aménagement Commercial :

  Titulaires :
  - Stéphane de SALLIER DUPIN
  - Serge GUINARD
  - Jean-Luc GOUYETTE
  - Marie-Sergine BÉZARD
  - Xavier MERPAULT

  Suppléants :
  - Brice LE DOLEDEC
  - Antoine RAVARD

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 13/05/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-